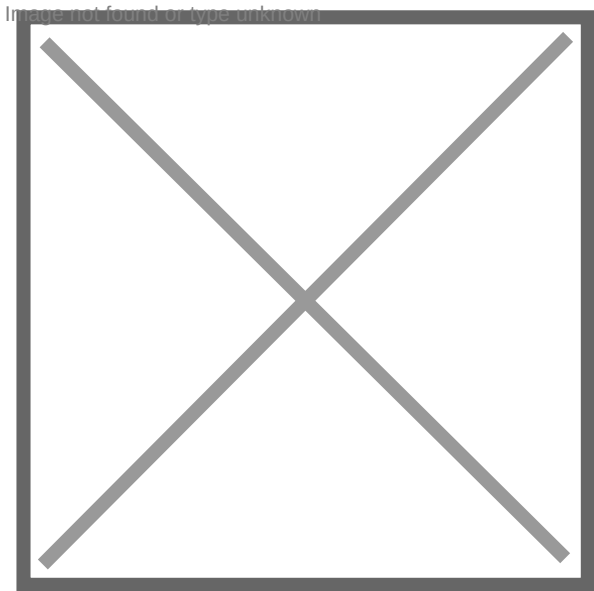




Participation achat immobilier

Par **lordani**, le **18/03/2012** à **17:19**

Bonjour, rn en cours de divorce, je souhaiterais connaître mon droit : rn mon épouse a reçu un bien en héritage après notre mariage , donc bien propre (pour 40% du montant d'un bien immobilier) rn nous avons financé ensemble les 70% restants pour acquérir la totalité du bien immobilier (rachats des parts de la mère et du frère) rn J'ai donc participé dans la communauté à hauteur de 35% du financement de l'acquisition de ce bien. rn Que devient cette part du financement au moment du divorce ? est-ce une perte sèche pour moi alors que j'ai participé à l'achat? rn rn Merci pour votre aide et votre réponse